



Coordination ATL :

COALA asbl - Valérie HAUWAERT/Olivier GEERKENS  
0476/968.426 - valerieh@coalanet.org  
0476/968.430 - olivier@coalanet.org

**Commission Communale de l'accueil du 22 mai 2012 – Administration communale**

Présences :

					Prés	Exc.
VERLAINE	André	1	e	Président – Echevin		X
GRASSERE	Lydia	1	e	Echevine Enseignement - ATL	X	
JADOT	Bernard	1	e	Conseiller communale		
FURNEMONT	Pierre	1	e	Conseiller communal		
REYSER	Dominique	1	s	Conseiller communal		
GOFFIN	Germain	1	s	Conseiller communal		
DEBATY	Marcellin	1	s	Conseiller communal		
PILETTE-MAES	Béatrice	1	s	Conseillère communale		
DEFRESNE	Bernard	2	e	Ecole St Joseph		X
PITANCE	Christine	2	e	Ecole communale de l'Envol		Proc
GILLET	Véronique	2	e	Ecole communale de la Croisette		
LEUNEN	Régine	2	e	Ecole Communauté française		
DEBATY	Annika	2	s	Ecole Communauté française		
DEGIMBE	Jean-Marc	2	s	Ecole St Joseph	X	
VISART de BOCARME	Michèle	2	s	Ecole communale de l'Envol		
WAVREILLE	Dominique	2	s	Ecole communale de la Croisette		
/	/	3	e	Ecole Communauté française		
/	/	3	e			
SERMON	Véronique	3	e	Ecole St Joseph		
GEORGES	Sylviane	3	e	Ecole communale de l'Envol		
/	/	3	s			
DEMEIRE	Nathalie	3	s	Ecole Communauté française		
HAMPERT	Geneviève	3	s	Ecole communale de la Croisette		
PENSON	Valérie	3	s	Ecole St Joseph		
MEURISSE	Dominique	4	e	Accueillante extrascolaire		Proc
/	/	4	e	IMAJE		
MARCHAL	Virginie	4	e	Asbl Gesves EXTRA	X	
COLPAERT	Géraldine	4	e	Domaine de Mozet		Proc
?	?	4	s	IMAJE		
?	?	4	s	Asbl Gesves EXTRA		
WATTERMAN	Yves	5	e	La spirale asbl		
/	/	5	e	R.E.S.gevsoise		
VAN AUDENRODE	Eloi	5	e	Patro Jean XXIII		
VAN AUDENRODE	Martin	5	e	Patro Jean XXIII	X	
DEBATTY	Marie	5	s	Patro Jean XXIII		
FAVEAUX	Nathalie	5	s	Patro Jean XXIII		
BERQUE	Chantal			Coordinatrice accueil ONE	X	
HAUWAERT	Valérie			COALA asbl – Responsable ATL	X	
GEERKENS	Olivier			COALA asbl – Coordinateur ATL	X	
VANESSE	Isabelle			Représentante Mr Dominique Notte, Député-Président de la Province.		X

## **Accueil par Olivier Geerkens**

Procuration :

De Géraldine COLPAERT	A Martin VAN AUDENRODE
Dominique MEURISSE	Virginie MARCHAL
Christine PITANCE	Jean-Marc DEGIMBE

En l'absence du Président, Olivier Geerkens ouvre la séance.

Force est de constater la faible participation des membres de la CCA. En effet, seuls 7 membres sont présents ou représentés.

4 composantes sur 5 sont représentées mais le ROI de la CCA exige également un minimum de 11 membres présents ou représentés.

Le quorum n'étant pas atteint, la CCA peut se réunir et débattre mais pas valider les décisions éventuelles.

Cette faible participation nous amène à nous interroger quant à l'implication de certains membres au sein de la CCA... mais nous force à constater que bons nombres des membres ne sont plus actifs et ont laissé des postes « vacants ».

Sachant que le programme CLE doit être envoyé à la commission d'agrément début septembre et qu'il doit d'abord être approuvé par la CCA et ensuite par le Conseil communal (qui ne se réunira pas durant les mois de juillet et août), une nouvelle CCA doit avoir lieu très prochainement afin de le valider.

Une nouvelle CCA sera mise en place le 13 juin à 19h ; précédant l'AG de l'asbl Gesves EXTRA. La coordination ATL enverra la convocation avec le PV de la réunion du jour.

Olivier rappellera l'importance de la participation de chacun et le respect de son engagement en cette fin de législature (Une nouvelle CCA devra être mise en place à l'issue des élections communales d'octobre dès que le nouveau conseil communal sera connu).

L'ordre du jour de cette 2<sup>e</sup> CCA comprendra :

- Validation des propositions de décisions de la CCA du 22 mai
- Modification du ROI de la CCA (article 15 )
- Outil Dominos dynamiques

Lydia Grassère veillera à mettre le point de la validation du CLE lors du Conseil communal extraordinaire de juin

### **1. Validation du précédent procès – verbal de la réunion du 26 janvier 2012**

Les membres présents proposeront d'émettre un avis favorable.

### **2. Approbation du nouveau programme CLE**

Pour rappel : Le programme de Coordination Locale pour l'Enfance (programme CLE) est un programme coordonné d'accueil de l'enfance, mis en œuvre sous l'égide de la Commune, concerté au niveau local. Il vise le développement d'initiatives existantes et, en fonction des moyens, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent les besoins révélés par l'état des lieux. Il concerne tous les enfants de 2,5 à 12 ans accueillis dans le cadre de leur temps libre avec une priorité tant pour les enfants gesvois que pour ceux qui sont scolarisés dans la commune.

Olivier rappelle que ce nouveau programme CLE a déjà été retravaillé sur certains points avec le sous-groupe de travail constitué de Christine Pitance, Véronique Gillet, Marc Tillieux, Olivier Geerkens et Valérie Hauwaert.

Les différents points du programme CLE sont présentés aux membres.

Le programme CLE contient le projet d'accueil de l'asbl Gesves EXTRA, unique opérateur agréé... et demandant un renouvellement d'agrément.

Constat est fait que le **tableau des formations initiales et continues – situation au 22 mai 2012** est incomplet ! Il manque pas mal d'informations au niveau des non permanents. Une rencontre avec les directions s'impose afin de pouvoir le compléter.

Les membres présents de la CCA proposeront d'émettre un avis favorable sur la proposition du nouveau programme CLE.

### **3. Présentation de l'outil « Responsabilités, dominos dynamiques ! »**

Ce point sera présenté à la prochaine réunion.

### **4. Divers**

#### **- La journée inter-réseaux**

Changement de date : elle est fixée le jeudi 28 juin à la place du mardi 26 juin 2012.

Les animations seront proposées par l'équipe des permanents de Gesves Extra et des animateurs volontaires. L'équipe reste à finaliser.

#### **- Soutien financier aux opérateurs de l'accueil – Budget O.N.E. 2011** (01/10/2010 au 30/09/2011)

L'O.N.E informe la commune du détail de la subvention octroyée à chaque opérateur de l'accueil et la commune transmet cette information aux membres de la CCA.

Le montant des subsides qui ont été payés aux différents opérateurs de l'accueil agréés dans la cadre du programme CLE de notre commune s'élève à **40.221,47 €**. Ce montant a été réparti entre les partenaires membres de Gesves EXTRA

L'ONE a procédé récemment à la liquidation du complément de subvention lié au coefficient multiplicateur. Elle tient également à nous informer d'une particularité propre à cette année.

#### **1. Coefficient multiplicateur**

La subvention aux opérateurs est liquidée en 2 temps :

- 1) chaque trimestre, le montant forfaitaire (fixé à 0,20 €) est multiplié par le nombre de journées de présence subsidiées.
- 2) en fin d'exercice budgétaire, l'O.N.E. applique au forfait un coefficient multiplicateur et procède à la liquidation du complément dû.

**Pour l'année 2011, le coefficient multiplicateur s'élève à 3,2050.**

#### **2. Subside d'équipement**

**Au budget habituel a été ajouté un supplément qui correspond à une subvention à l'équipement** accordée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur proposition du Ministre de l'Enfance Monsieur Jean-Marc Nollet. Le mode de calcul et de paiement de ce supplément est le même que pour le coefficient multiplicateur habituel, et s'applique aux mêmes journées de présence d'enfants ; il a donc été intégré dans celui-ci.

Il est demandé que cette subvention à l'équipement (0,0348 € par journée de présence subsidiée du 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 au 3<sup>ème</sup> trimestre 2011) soit utilisée prioritairement pour les thématiques suivantes :

- l'amélioration de la qualité de l'air à l'intérieur des locaux,
- l'amélioration de la sécurité dans vos infrastructures,
- l'accueil d'enfants porteurs de handicap

Olivier rappelle que, lors de la réunion précédente, la CCA avait invité l'ASBL « Gesves EXTRA » à faire une simulation sur l'année 2011 en ce qui concerne les justificatifs des subsides reçus par l'ONE. Très peu de retour à ce jour. Il s'agira d'interpeller les membres de Gesves EXTRA à l'occasion de leur AG suivant la prochaine CCA.

- **Plan d'action annuel**

Proche de la phase d'évaluation du plan d'action annuel 2011-2012, nous passons en revue les objectifs prioritaires définis par la CCA. Pour rappel, la CCA doit proposer un nouveau plan d'action pour 2012-2013 dans le courant des mois de septembre – octobre 2012.

- **Modification du ROI de la CCA**

Les membres présents font la proposition de modifier l'article 15 du ROI : « *Une décision ne peut être prise que si au minimum la majorité des membres de la CCA sont présents ET trois composantes représentées. Toutefois, si la Commission a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre suffisant, elle délibère valablement après une nouvelle et dernière convocation. Le défaut du quorum est dûment constaté dans le procès verbal.* ».

par :

« *Une décision ne peut être prise que si au minimum la majorité des membres de la CCA sont présents ET trois composantes représentées. Toutefois, si la Commission a été convoquée **une** fois sans s'être trouvée en nombre suffisant, elle délibère valablement après une nouvelle et dernière convocation. Le défaut du quorum est dûment constaté dans le procès verbal.* ».

- **Présentation par Olivier de l'outil « ENFANCE ENCADREE ».**

Un outil pour tout responsable de projet d'accueil de jeunes de 2,5 à 18 ans. Celui-ci est téléchargeable sur le site [www.enfanceencadree.cfwb.be](http://www.enfanceencadree.cfwb.be)

Prochaine CCA : le 13 juin 2012 à 19h
---------------------------------------

A. VERLAINE



Le président

V. HAUWAERT



La secrétaire